

Accessibilité TV - Absence de Langue des Signes sur les chaînes publiques : exaspération des associations nationales

Communiqué UNISDA du 17 décembre 2007

À l'occasion de la rencontre annuelle entre les services du groupe France Télévisions et les associations représentatives de personnes sourdes ou malentendantes, celles-ci ont exprimé leur profond désaccord avec l'absence d'engagement des chaînes publiques pour développer le volume de programmes accessibles en Langue des Signes Française (LSF).

La délégation associative, composée de représentants de l'UNISDA, de l'AFIDEO, du BUCODES, de la FNSF et du MDSF, a quitté la réunion lorsque la direction générale du groupe a confirmé qu'il n'y avait pas d'engagement à diffuser un journal télévisé quotidien du soir accessible en Langue des Signes sur France 2 ou sur France 3.

À ce jour, seuls quelques programmes sont ainsi accessibles : les séances de *Questions au gouvernement* sur France 3, deux flashes infos de *Télématin* sur France 2 et *l'Œil et la main* sur France 5. Ce volume est insuffisant au regard des attentes légitimes et justifiées des personnes sourdes dont la Langue des Signes est la langue privilégiée.

La direction de France Télévisions semble considérer que la présence d'interprètes en Langue des Signes à l'écran perturbe l'image, présente un risque pour l'audimat et que les publics concernés ne sont pas suffisamment nombreux pour justifier qu'un tel effort soit réalisé.

À l'occasion du débat entre les deux candidats du deuxième tour de l'élection présidentielle de 2007, les chaînes publiques ont refusé de proposer l'interprétation en LSF en plus du sous-titrage simultané. C'est La Chaîne Parlementaire (LCP) qui en avait finalement pris l'initiative.

Cette situation d'exclusion et ce mépris de la part des chaînes du service public vis-à-vis des téléspectateurs sourds communiquant en LSF ne sont plus acceptables.

Si le sous-titrage en langue française reste le support d'accessibilité le plus utilisé, il n'est pas à opposer à la LSF, ces deux moyens sont complémentaires et doivent être développés de façon simultanée. La loi du 11 février 2005 qui prévoit l'accessibilité de la totalité des programmes des chaînes publiques d'ici 2010 fait bien référence à la fois au sous-titrage et à la LSF. Or, le Contrat d'Objectifs et de Moyens signé par l'État et le groupe France Télévisions en avril 2007 fait l'impasse sur cet impératif. La même loi du 11 février 2005 reconnaît par ailleurs la Langue des Signes Française comme une langue à part entière et la situe régulièrement comme support d'accessibilité pour les usagers sourds qui en font le choix.

La montée en charge du volume de programmes sous-titrés est réelle en vue de l'objectif 100% en 2010, Les associations la saluent. Il n'en reste pas moins que l'autonomie, la citoyenneté et la participation des personnes sourdes ou malentendantes implique leur accès permanent à l'information télévisée, quelque soit leur mode de communication. Les pratiques étrangères confortent les associations dans leur position.

L'UNISDA déplore par ailleurs que la ministre de la Culture ne semble pas vouloir prendre en compte depuis sa nomination ce sujet prioritaire.



Union Nationale pour l'insertion Sociale du déficient auditif

254, rue St Jacques - 75005 Paris / tél: 01 43 26 96 09 / fax: 01 43 26 96 14 / contact@unisda.org / www.unisda.org

L'UNISDA fédère les principales associations nationales représentatives des publics de personnes sourdes ou malentendantes en France et les représente auprès des pouvoirs publics.